

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Date de convocation : 09/06/2022

Nb de membres en exercice : 63
Présents : 26
Nb de suffrages exprimés : 33
VOTE : Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Séance du 23 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris à Argelès-sur-Mer, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

REÇU LE :

27 JUIN 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRÉTT

Étaient présents avec droit de vote:

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. LAURENT BÉGIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. LAURENT MEYRUEIX (TITULAIRE), Mme ISABELLE MORESCHI (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE) procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Autres participants :

Mme MARIE HELENE DURO (ELUE ST LAURENT DE CERDANS) et M.XAVIER JUHEL (SUPPLEANT),

Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. LAURENT DAUBA (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme SOPHIE FERTON (SUPPLEANT), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. BERNARD PACCIANUS (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. OSCAR PLANAS (SUPPLEANT), M. PIERRE PLANAS (SUPPLEANT), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), Mme MARIE-PIERRE SADOURNY (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT), M. BERTRAND WERNER (TITULAIRE),

M. Hervé CRIBEILLET a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif du SMIGATA voté le 12 avril 2022;

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt de 800 000€, en deux lots, pour le financement des deux projets que sont le projet de lutte contre les inondations sur Palau del Vidre par restauration morphologique du lit du Tanyari, et celui de la restauration écologique de la Baillaury aval à Banyuls sur Mer, qui doivent être réalisés sur les exercices 2022 et 2023,

Considérant par ailleurs, la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour le suivi des travaux des programmations de restauration sédimentaire P13 et P14,

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

	Dépenses		Recettes	
	Compte/chap	montant - si réduction	Compte/chap	montant - si réduction
Fonct.				
	ligne 023			
	total	0,00 €	total	0,00 €
Inv.			ligne 021	
	2312-39 TANYARI-Gemapi	175 000,00 €	16-EMPRUNT OP39 TANYARI-Gemapi	175 000,00 €
	2312-39 TANYARI-PI	325 000,00 €	16-EMPRUNT OP 39 TANYARI -PI	325 000,00 €
	20421-48 BAILLAURY travaux - Gemapi	300 000,00 €	16-EMPRUNT OP 48 BAILLAURY - Gemapi	300 000,00 €
	454148 BAILLAURY travaux - Gemapi	300 000,00 €	454248 BAILLAURY travaux - Gemapi	300 000,00 €
	454141- P13 - Gemapi	10 000,00 €	454241- P13 - Gemapi	10 000,00 €
	454146-P14 - Gemapi	10 000,00 €	454246-P14- Gemapi	10 000,00 €
	20421-OP46-P14-Gemapi	-20 000,00 €		
	20421-OP41-P13 - Gemapi	20 000,00 €		
total	1 120 000,00 €	total	1 120 000,00 €	

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative au budget primitif 2022 telle que présentée ci-dessus;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Argelès-sur-Mer, les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE :
27 JUIN 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Illères



Certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Sous-Préfecture le : **27 JUIN 2022**
De la publication le : **27 JUIN 2022**

66049 Code INSEE	SMIGATA Budget SMIGATA	DM n°1 2022
---------------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-39 TANYARI : TRAVAUX PALAU TANYARI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
R-1641-48 BAILLAURY TR : BAILLAURY TRAVAUX RESTAURATION PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800 000.00 €
D-20421-41 P13 : TRAVAUX RESTAURATION P13	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20421-46 P14 : TRAVAUX RESTAURATION P14	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20421-48 BAILLAURY TR : BAILLAURY TRAVAUX RESTAURATION PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	320 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-39 TANYARI : TRAVAUX PALAU TANYARI	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-454141 : Opération pour compte de tiers n°41 P13	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 454141 : Opération pour compte de tiers n°41 P13	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-454146 : Opération pour compte de tiers n°46 P14	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 454146 : Opération pour compte de tiers n°46 P14	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-454148 : Opération pour compte de tiers n°48 BAILLAURY TRAVAUX	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 454148 : Opération pour compte de tiers n°48 BAILLAURY TRAVAUX	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-454241 : Opération pour compte de tiers n°41 P13	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 454241 : Opération pour compte de tiers n°41 P13	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-454246 : Opération pour compte de tiers n°46 P14	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 454246 : Opération pour compte de tiers n°46 P14	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-454248 : Opération pour compte de tiers n°48 BAILLAURY TRAVAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
TOTAL R 454248 : Opération pour compte de tiers n°48 BAILLAURY TRAVAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	1 140 000.00 €	0.00 €	1 120 000.00 €
Total Général		1 120 000.00 €		1 120 000.00 €

REÇU LE :
27 JUIN 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

(1) y compris les restes à réaliser

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 63
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/06/2022

Présenté par Le Président (1),
 A Céret, le 23/06/2022
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Céret, le 23/06/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Area containing numerous handwritten signatures in blue ink, representing the members of the assembly.

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/06/2022, et de la publication le 27/06/2022

A Céret, le 27/06/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical

